Je me suis rappelé davantage que sous les différentes administrations qui se sont succédées dans cette province et spécialement de 1886 à 1896,—je mentionne particulièrement cette époque, parce que les deux partis politiques dans cette province, étaient représentés dans cette chambre, puisqu'il existait au moins une opposition commandée alors par un chef reconnu,—je me suis rappelé davantage, dis-je, que les argents votés chaque année durant cette période pour venir en aide à la colonisation et sous le contrôle absolu du ministre de ce département, étaient bien des fois distribués de préférence dans les comtés représentés par les députés ministériels. Les députés de l'opposition se plaignaient alors,—et si ma mémoire ne me fait pas défaut—l'honorable député de Joliette, qui se trouvait alors comme aujourd'hui dans l'opposition, se plaignait lui-même que la cause sacrée de la colonisation était souvent sacrifiée aux intérêts d'un parti politique.

Je veux bien admettre que nous n'aurions pas aujourd'hui à redouter ces exigences de la politique, si la distribution des argents votés pour l'instruction publique était sous le contrôle absolu d'un ministre, la presque totalité de la députation étant ministérielle. Mais peut-être que dans un avenir sans doute bien éloigné, les deux partis politiques dans cette province seront plus également représentés dans cette Chambre et que ces exigences politiques que l'on déplorait autrefois dans la distribution des argents de la colonisation se présenteraient à nouveau dans la distribution des argents pour venir en aide à l'instruction publique dans cette province.

***

Et d'ailleurs, la création d'un ministère de l'instruction publique serait-elle une panacée aux différentes plaintes formulées aujourd'hui contre l'efficacité de notre système scolaire? Avec le modeste budget que nous votons chaque année pour l'instruction publique dans cette province, un ministre au lieu d'un surintendant, tel que nous l'avions de 1867 à 1875, serait-il en état de les faire disparaître dans quelques années?

Voici ce que disait à ce sujet, il y a quelques semaines, un homme d'une grande expérience dans tout ce qui concerne l'instruction publique dans cette province, dans une entrevue au "Montreal Star", le Rév. C. Shaw, président du comité protestant du Conseil de l'Instruction publique et principal du Westleyan Theological College:

Question:—"Que pensez-vous de l'idée d'avoir un ministre de l'instruction publique?"

Réponse:—"J'ai assez de confiance dans le jugement de nos compatriotes protestants, pour croire qu'ils ne se soumettront jamais à cela. Nous ne voulons pas ravaler les intérêts sacrés de l'éducation, en les mettant dans le champ de la partisannerie politique, comme la chose se fait souvent dans Ontario."